

## **MONARCHIE - L'étrange stratégie du Prince Laurent : « En fait, je ne suis belge que d'adoption »**

**Date :** 25 septembre 2024

Le prince Laurent veut s'installer à Rome ou à Milan. Mais il faut d'abord régler son dossier libyen. Dans ce dossier, Laurent réclame 50 millions d'euros de dommages et intérêts à l'Etat libyen, mais cet état est littéralement en état de dissolution. Laurent compte sur les hommes politiques, et en particulier sur Bart De Wever, pour remettre son dossier diplomatiquement à flot. Mais les chances sont minces. En Italie notamment, qui a colonisé la Libye pendant des décennies, des dizaines de procès financiers sont en cours contre l'Etat libyen. Toutes sans succès. Laurent, le plus jeune frère du roi Philippe, envisage également d'acquérir la double nationalité. Se référant à la nationalité italienne de sa mère, la reine Paola, il affirme qu'il n'est belge que par adoption.

"Il est fatigué de devoir se battre pour sa propre vie en Belgique ", a déclaré M. Laurent aux rédacteurs francophones de Sudinfo. Le prince continue de figurer en tête des algorithmes de tous les rédacteurs populaires, si bien que sa déclaration a immédiatement fait grand bruit. « En fait, je ne suis belge que d'adoption. Je n'ai rien contre la Belgique, mais dans mes gènes, je sens que je suis aussi du sud », a-t-il ensuite déclaré aux rédacteurs de Mediahuis. « C'est pourquoi je souhaite m'installer en Italie le plus rapidement possible, de préférence à Milan ou à Rome. Il y a tant de Belges qui partent en Italie, en Espagne ou au Portugal avant leur retraite ? Pourquoi n'aurais-je pas le droit de le faire ? (...) J'ai travaillé dur toute ma vie, jour et nuit. Je pense donc que je le mérite. Même si je n'ai pas l'intention de prendre ma retraite tout de suite. J'ai encore la force de travailler pendant un certain temps ».

En Belgique, le prince reçoit une dotation annuelle de 388 000 euros. Il doit toutefois obtenir l'autorisation du gouvernement lorsqu'il souhaite voyager à l'étranger. Une double nationalité résoudrait ce problème. « Il est toujours bon d'avoir plusieurs nationalités, dit-il. Cela ouvre l'esprit. Et si vous suivez l'actualité, il est plus évident que jamais que les différentes nationalités ont besoin les unes des autres et doivent apprendre à se connaître. » Il n'a pas voulu dire s'il avait déjà pris des mesures pour entamer une procédure aujourd'hui.

Les avocats du prince Laurent, quant à eux, sont actifs au niveau international dans le cadre de sa plainte contre l'État libyen. Officiellement, le procès oppose l'organisation à but non lucratif de Laurent, Global Sustainable Development Trust, à l'État libyen agissant en tant que successeur du parti d'union de Kadhafi, la Grande Jamahiriya Araba Libia Popolare Socialista. C'est avec ce dernier que l'organisation à but non lucratif Global a signé en 2008 un contrat d'une valeur de 70 millions d'euros pour la reforestation du désert libyen. Deux ans plus tard, l'État libyen, c'est-à-dire le dictateur Mouammar Kadhafi, a unilatéralement rompu l'accord, entraînant la faillite de l'asbl. Un an plus tard, le printemps arabe se déclenche et entraîne la chute de Kadhafi. C'est le liquidateur de l'ASBL qui tente aujourd'hui de récupérer 48 millions d'euros de dommages et intérêts. Ce montant a été accordé à l'asbl en 2013 par le tribunal de

première instance de Bruxelles.

Son déménagement en Italie pourrait entraîner la perte d'une partie de ses dotations. Mais à ce jour, le prince n'a pas perçu un centime d'indemnité. Aujourd'hui, Laurent affirme que les choses semblent enfin avancer. « J'ai beaucoup d'espoir dans le nouveau gouvernement. Il y a quelques hommes politiques, dont le possible futur premier ministre De Wever, qui n'ont pas peur de leur ombre et qui veulent régler cette affaire rapidement. Les gens doivent aussi bien comprendre que ces fonds ne m'appartiennent pas et ne me sont pas destinés. Ils servent uniquement à nous permettre de travailler sur nos projets autour du cadre de vie. »

En attendant, Laurent pense qu'il pourra facilement obtenir la double nationalité, car sa mère, la reine Paola, est d'origine italienne. Paola, issue de la noble lignée des Ruffo di Calabria, a grandi à Rome. Elle avait 21 ans lorsqu'elle est venue en Belgique pour épouser Albert. Un mariage heureux qui ne le sera pas. Le jeune prince Laurent a grandi avec des domestiques dans une famille désunie. Aujourd'hui, Laurent, 60 ans, est régulièrement invité en Italie. Il y est notamment ami avec le prince Carlo de Bourbon-Deux-Siciles, âgé de 61 ans, avec la famille duquel il passe souvent des vacances. Laurent est le parrain de Carolina, la fille de Carlo âgée de 21 ans. De son côté, sa grand-tante Marie-José, décédée en 2001, a été la dernière reine d'Italie. La princesse était la fille du roi Albert Ier et la sœur du roi Léopold III. Elle était mariée à Umberto II, le dernier roi d'Italie. Umberto n'est resté qu'un mois sur le trône, en mai et juin 1946, jusqu'à l'abolition de la monarchie en Italie.